

CORONAVIRUS COVID-19

LES MESURES DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE EN RÉGION (MAJ LE 02/07)

Dès le début de la crise sanitaire, les Régions ont apporté des réponses concrètes aux besoins des populations et des entreprises. Elles participent à hauteur de **500 millions d'euros au fonds de solidarité national** mis en place pour aider les très petites entreprises et les indépendants. Cette décision renforce encore le montant des aides d'urgence spécifiques que les Régions ont mises en place au travers de divers instruments qui répondent aux besoins des entreprises de leurs territoires : fonds régionaux de solidarité avec les Départements ou les EPCI, avances remboursables, prêts de trésorerie bonifiés avec Bpifrance, moratoires sur les remboursements, etc.

Après la gestion de la crise et de l'urgence, les Régions proposent plusieurs mesures pour relancer l'économie locale et assurer la pérennité des activités et des emplois.

En soutien aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, le Haut-Commissariat à l'ESS et à l'Innovation Sociale présente une **synthèse recensant toutes les mesures et informations utiles**, partagé quotidiennement sur le **Twitter de Christophe Itier et Thibaut Guilluy**.

- Chaque jour les nouvelles mesures d'accompagnement ;
- Tous les dispositifs de soutien aux entreprises et aux salariés ;
- Des infos et liens utiles

Découvrez les mesures phares prises dans chaque Région et les contacts qui pourront aider votre entreprise à surmonter la crise.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Mesures d'urgence et de soutien à l'économie

La Région mise sur **un plan à 600 millions d'euros, dont 252 millions de soutien direct.**

Elle contribue à hauteur de **114 millions d'euros au fonds national de solidarité.**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes injecte **50 millions d'euros à destination des entreprises et de ses partenaires** en doublant le montant des avances sur les marchés publics et les avances sur subventions, en accélérant ses paiements à ses fournisseurs tout en suspendant ses demandes de règlement.

Elle met également sur la table plus de **88 millions d'euros à destination de différentes filières :**

- 3 millions d'euros pour les **entreprises situées dans des foyers de contamination**, comme à la Balme-de-Sillingy en Haute-Savoie ;
- 15 millions d'euros pour les **entreprises du bâtiment** impactées par l'arrêt des chantiers que la Région a décidé de suspendre ;
- 20 millions d'euros pour soutenir la **filiale régionale des transports** (300 entreprises concernées par la suspension des transports scolaires ou interurbains) ;
- 20 millions d'euros pour les **entreprises du tourisme et de l'hébergement** (avec un co-financement espéré des collectivités locales) ;
- **32 millions d'euros** pour soutenir la culture : 15 M€ pour soulager la trésorerie des acteurs culturels, 4 M€ pour les plus petites structures culturelles, 8 M€ pour compenser les frais d'événements annulés ou reportés depuis le 1er mars, 4 M€ pour soutenir le cinéma régional et 1 M€ pour soutenir les librairies.

En complément, la Région suspend les remboursements des prêts régionaux (règlement sans pénalité et sans intérêt) et la perception des loyers dus à l'institution (20 millions d'euros).

Elle décide également de **soutenir la filière équine et les centres équestres** avec une aide spéciale de 2 M€. Il s'agira d'une aide exceptionnelle forfaitaire en investissement de 2 000 euros par centre équestre.

> Bénéficiaire de ces aides

Mesures de soutien à la relance

Aussi, elle annonce un plan de relance massif à hauteur d'un milliard d'euros avec l'ambition de devenir la première région verte de France» grâce notamment à un «Green Deal» comprenant production d'énergie, mobilités, recyclage et gestion des déchets. De nombreux investissements publics dans la construction, les rénovations seront accélérés pour relancer l'économie locale. Le Conseil Régional lance aussi une campagne de promotion du tourisme régional et crée un Fonds régional d'urgence "Tourisme/Hébergement restauration" de 30 M€ et une autre pour relocaliser les sièges des grands groupes dans la région, plutôt qu'à Paris.

Par ailleurs, la Région s'engage dans une grande campagne pour le développement de la consommation de proximité et le soutien aux acteurs locaux avec le deuxième volet de "J'achète Local".

> Tout savoir



De son côté, la **Métropole du Grand Lyon** lance un plan d'aide à 100M€. Ce plan, sera suivi d'un plan de relance pour l'économie de la métropole qui s'inscrira dans la continuité des actions celle-ci :

- > Un plan spécifique de soutien à l'événementiel.
- > Un plan spécifique pour le Tourisme, cafés, hôtels, restaurants
- > Fonds d'amorçage industriel
- > Actions de resourcing ciblées sur les secteurs/filières particulièrement stratégiques du territoire : les secteurs du sanitaire, de la production de médicaments, des technologies médicales, des matériaux innovants, des nouvelles énergies...

De son côté, **le conseil d'agglomération Grand-Chambéry** soutient l'économie locale en votant une enveloppe de 4,6 millions d'euros destinée aux filières économiques et touristiques, ainsi qu'aux mobilités et au secteur social et solidaire.

Saint-Etienne Métropole adopte un Plan de relance économique, écologique et solidaire à 300M€ en deux volets distincts. Une enveloppe de 150 millions d'euros, versée sous forme de subventions, et un fonds de soutien d'emprunt de la même somme, garanti par la métropole, pour soutenir la capacité d'investissement des communes.

Pour soutenir l'économie, **le Département de la Drôme** a revu son budget 2020. Il prévoit notamment 5 millions d'euros en plus pour les Ehpad, des "primes Covid" ou encore le financement des nouveaux chantiers de voirie.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Mesures d'urgence et de soutien à l'économie

Face à cette crise d'ampleur sans précédent, la Région débloque plus de **100 millions d'euros** sur l'ensemble de ses compétences, dont des mesures fortes pour soutenir l'économie locale :

- 1 million d'euros au profit du **Fonds de Solidarité Territorial** ;
 - 24 millions d'euros apportés au **cofinancement du fonds de solidarité national Etat/Région**. 33 605 entreprises de Bourgogne-Franche-Comté ont reçu une première aide d'urgence au titre du mois de mars (volet 1 du Fonds de solidarité national), pour un montant global de 44,3 M€ (données du 27 avril 2020).
- > **Déposer sa demande sur la plateforme de dépôt de dossier d'aide complémentaire.**
- 8,2 millions d'euros conservés dans la trésorerie des entreprises via le **report durant 6 mois des avances remboursables gérées par la Région** ;
 - Près de 10 millions d'euros d'**aides d'urgence au profit des professionnels de l'hébergement touristique, de l'événementiel et de l'horticulture**.
 - 4,5 millions d'euros injectés dans la mise en place du **Prêt rebond BFC Bpifrance** permettant d'injecter directement et durablement 23,85 M€ dans la trésorerie des entreprises.
 - 1,05 millions d'euros de **réabondement des outils de France Active** pour soutenir principalement les entreprises de l'ESS. La Banque des Territoires renforce son appui à France Active avec une nouvelle dotation à hauteur d'1 M€, tout comme la Région qui apporte 600 000 € supplémentaires aux outils déjà en place.

Par ailleurs, la Région Bourgogne-Franche-Comté maintiendra un **soutien aux manifestations annulées** et travaille sur un dispositif d'**aides spécifiques en direction des secteurs de l'insertion, des associations, du monde de la culture et l'ESS** :

- Versement de 1 500 euros à plus de 20 000 entrepreneurs du territoire fragilisés par la baisse de leur activité ;
- Création d'un **fonds d'urgence de 2,5 millions d'euros** afin de soutenir la trésorerie des entreprises du secteur de l'événementiel qui ont enregistré une forte baisse de leur activité en raison de la crise sanitaire du COVID-19. Cette aide forfaitaire s'élève à 5 000 euros par entreprise ;
- La Région Bourgogne-Franche-Comté et la Banque des Territoires dotent à parité (2,2 M€ chacune) **un fonds de 4,4 M€**, qui sera également abondé par les Départements de la Nièvre et de l'Yonne. Ce fonds est destiné à aider 350 à 400 associations, sous forme de prêts pouvant aller jusqu'à 70 000 €, afin de soutenir la reprise de leur activité économique. Le prêt "relève solidaire" sera déployé par France Active Bourgogne et France Active Franche-Comté qui apporteront leur expertise financière pour favoriser le maintien des concours bancaires et la recherche de financements complémentaires.

L'ensemble des informations concernant les mesures prises par la région est à retrouver sur le **site de la Région**.

Mesures de soutien à la relance

La Région a annoncé un **Plan de relance à hauteur de 400M€**. Celui-ci devrait être voté début octobre.

Le département du Doubs a adopté un plan de relance à hauteur de 20M€.

> **Tout savoir**

BRETAGNE

La **Région Bretagne** se mobilise **pour l'emploi, la vie associative, la formation et les transports** sur son territoire :

- **141,6M€ de mesures nouvelles** pour les entreprises et associations en plus des aides déjà en place
- **21M€ versés au fonds national de solidarité** de l'Etat
- **5M€ de dotation pour le nouveau Prêt Rebond** en direction des PME bretonnes de plus d'un an qui font face à des difficultés conjoncturelles.
- Création d'un **fonds exceptionnel pour la vie associative**, doté de 5M€, en lien avec les autres collectivités bretonnes.
- Une grande **campagne de communication** a également été lancée pour soutenir le tourisme breton.

La Région participe à hauteur de 7M€ au fonds Covid-Resistance, doté de 27,5 M€, ouvert aux entreprises et aux associations, en partenariat avec les 4 départements, les intercommunalités de la région et la Banque des Territoires. Le site internet pour demander cette aide sera lancé la semaine du 11 mai.

> **Toutes les informations** et **la possibilité de déposer une demande**

L'ensemble des collectivités bretonnes se mobilise pour soutenir l'économie locale, à l'image de Rennes Métropole qui engage un plan d'urgence économique d'un montant total de 6,5 millions d'euros pour venir en aide aux petites et moyennes entreprises, commerçants, artisans, et structures de l'ESS face à la crise du coronavirus. Rennes Métropole apporte également un soutien spécifique au collectif ESS « Couturières masquées ».

> **Retrouvez les principales mesures**

CENTRE-VAL DE LOIRE

La Région participe à hauteur de **16,4 millions d'euros au fonds de solidarité** des Régions de France, elle a également mis en place les actions suivantes afin de soutenir l'économie :

- **Doublement du fonds de prévention** pour les entreprises en difficulté à 2M€
- **Augmentation du plafond pour les garanties de prêts bancaires** octroyées par Bpifrance à 80% et facilitation de l'accès à ce fonds ,
- **CAP Rebond** : 5,4 M€ de prêts avec la BPI, dont 1 M€ de la Région. Y accéder
- Simplification de l'accès au **prêt croissance TPE** ;
- **Accélération du paiement pour les fournisseurs et prestataires de la Région**. Des actions sont par ailleurs prévues pour les secteurs du tourisme, de la formation, de la culture et du sport : maintien du soutien en cas d'évènements annulés, accélération du versement des subventions, allongement de la période pour le cachet des intermittents...). Retrouvez les informations détaillées par département sur le site web de l'agence **Dev'up**.

La Région Centre-Val de Loire se mobilise très fortement pour soutenir le secteur de l'Economie Sociale Solidaire. Dans ce cadre, France Active a proposé la création d'un nouvel outil financier : **LE CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF REBOND (CARE)** qui sera abondé par la Région Centre-Val de Loire.

> Toutes les informations sur le **Contrat d'Apport Associatif Rebond**
> **Demande de Financements CARE**

De plus, le 23 avril, la Région a créé **un fonds d'urgence "Fabs Solidaires"** doté de 150.000€ pour soutenir l'écosystème, principalement associatif qui s'est mobilisé pour trouver des solutions dans ce contexte de crise.

La Région lance **un fonds exceptionnel pour le secteur de la culture**, doté d'un million d'euros.

Par ailleurs, la Région Centre-Val de Loire, la Banque des Territoires et les Intercommunalités locales ont lancé le **Fonds Renaissance** pour **soutenir les petites entreprises de moins de 20 salariés**. Celui-ci est doté de 12 M€ (abondé par la Région, la Banque des Territoires, les agglomérations et communautés de communes). **Ce fonds est destiné à soutenir les entreprises régionales de moins de 20 salariés, sous formes d'avances de 5.000 à 20.000 € remboursables sur trois ans avec un différé d'un an.**

> Bénéficiaire de ce fonds

CORSE

Le Conseil Exécutif de Corse débloque **30 millions d'euros** à travers plusieurs actions pour faire face à la crise sociale et économique.

La CCI de Corse a mis en place le **fonds de soutien régional "Sustegnu - Covid 19"** avec le prêt à taux zéro, permettant de prendre en charge le coût des prêts de trésorerie octroyés par les banques partenaires aux entreprises et aux commerçants de Corse impactés par la crise.

Concernant l'Economie Sociale et Solidaire, 1 million d'euros sera mobilisé par l'ADEC via l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) sous forme de **prêt d'honneur à taux zéro pour les entrepreneurs solidaires éloignés des circuits bancaires traditionnels**. Pour le secteur de l'aide à domicile, la Collectivité prendra en charge les facturations mensuelles, sur la période à venir, sans baisse liée à la sous-activité constatée depuis le début de la crise.



GRAND EST

Mesures d'urgence et de soutien à l'économie

La Région Grand Est a lancé « **RESISTANCE** » un fonds de **44 millions d'euros** avec la Banque Des Territoires, tous les Conseils Départementaux et les 149 EPCI de la Région Grand Est.

Un objectif simple : venir renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entreprises et TPE par :

- Des aides de 5 à 10000€, Pouvant aller jusqu'à 30000€
- Une prime d'activité forfaitaire de 5000€ à destination des salariés dans les activités essentielles Un dispositif simple, proche des entreprises et des associations.

> Y accéder

Cette mobilisation générale des pouvoirs publics vient en subsidiarité avec les autres dispositifs mis en oeuvre par l'Etat, du fonds de solidarité abondé par la BPI et les Régions (auquel la région Grand Est participe à hauteur de 33,4M€), mais aussi en complément du **Prêt rebond** déployé par la Région Grand Est qui mobilise déjà 150M€.

L'ensemble des informations à destination des ESS sont à retrouver sur le site de la **CRESS**.

Mesures de soutien à la relance

La Région planche par ailleurs sur un **Pacte de relocalisation** pour encourager, aider et accompagner les entreprises qui souhaitent rapatrier une partie de leur chaîne d'approvisionnement en région, en France ou en Europe. Cette mesure permettra de **réduire la vulnérabilité des entreprises** dont la chaîne d'approvisionnement dépend en partie de fournisseurs asiatiques, tout en réduisant leur impact carbone.

Deux volets dans ce Pacte de relocalisation :

- un **accompagnement** via les agences de développement économique du territoire et des prestataires externes (aide à l'analyse des enjeux, à l'identification des fournisseurs potentiels et aux modalités de validation de ces fournisseurs),
- un **financement** pour aider ces entreprises à absorber les coûts liés à cette opération de relocalisation.

Pour faciliter la mise en relation entre les solutions innovantes du territoire et les besoins des collectivités, entreprises, associations, établissements de soins ou de simples citoyens dans le contexte de crise, la Région Grand Est et Grand-Enov ont créé **la plateforme Plus Forts Grand Est**. Elle mobilise plus de 35 entreprises innovantes et makers, tous unis et solidaires, sélectionnés et qualifiés par l'écosystème d'innovation du Grand Est.

Par ailleurs, la Région prépare un plan de relance nommé **Business Act** couvrant de nombreux secteurs d'activités, 22 thématiques transversales dans lesquelles l'ESS n'est pas oubliée.

Les premières mesures concernant le tourisme ont été annoncé, notamment **un plan de communication à 1M€ en prévision de l'été**.

Elle a également lancé la démarche **Ma Région Demain**, une plateforme sur laquelle tout.e citoyen.ne peut proposer ses idées pour transformer sa région après la crise.

GADELOUPE

Mesures d'urgence et de soutien à l'économie

La Région Guadeloupe mobilise **2,179 millions d'euros pour abonder le fonds national de solidarité**. Le Département participera quant à lui à hauteur de **1 million d'euros** à ce fonds national.

La collectivité régionale met en place son plan de relance de l'activité économique, pour les entreprises situées en Guadeloupe, en faisant le choix de mobiliser ses financements aux côtés de partenaires tel que la banque publique d'investissement (BPI) :

- Abondement à hauteur de 5 M€ de fonds régionaux du dispositif Prêt Rebond géré par Bpifrance.
- Le **prêt Rebond** permet aux TPE et aux PME de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 10000 € à 300000 € pour une durée de 7 ans avec un différé de 2 ans. Votre banque est votre premier interlocuteur. Les modalités opérationnelles de mise en œuvre sont en cours de précision.
- 10 M€ de fonds régionaux immédiatement mobilisables dans le cadre du « **Fonds régional de Garantie** » (FRG) pour les prêts bancaires contractés par les entreprises guadeloupéennes.
- Adaptation des mesures relatives à toutes les procédures et actions liées aux fonds européens. La collectivité régionale met en place son **plan de relance de l'activité économique, pour les entreprises situées en Guadeloupe**, en faisant le choix de mobiliser ses financements aux côtés de partenaires tel que la banque publique d'investissement (BPI) : Par ailleurs, en accord avec la banque publique d'investissement (BPI), la Région a décidé d'adapter le FRG en portant à 80% (au lieu de 70 %) le montant maximum de la garantie. Votre banque est votre premier interlocuteur.
- Adaptation des mesures relatives à toutes les procédures et actions liées aux fonds européens.

La présidente du Département a également confirmé le souhait de la collectivité de participer à la **mise en place d'un dispositif spécifique d'aide en direction des entreprises de l'économie sociale et solidaire** qui interviennent dans les domaines des services à la personne, l'insertion, l'emploi, la formation ou encore l'action sociale.

L'ensemble des informations est à retrouver dans le **guide pratique de la région**.

> Retrouvez également toutes les décisions de la commission permanente du conseil régional du 28 mai.

Mesures de soutien à la relance

La Région Guadeloupe a voté la hausse de son budget primitif 2020 pour soutenir le développement économique locale et aider les entreprises de son territoire après la crise.

> En savoir plus

HAUTS-DE-FRANCE

Mesures d'urgence et de soutien à l'économie

Après avoir mobilisé dans un premier 50 M€, ce sont plus de 327 millions d'euros que la Région mobilise pour aider concrètement toutes les entreprises régionales :

- 121 millions d'euros de prêts et de subventions ;
- 30 millions d'euros d'aides directes : Fonds de premier secours, Hauts-de-France prévention et avances remboursables régionales ;
- 36 millions d'euros de prêts Région/BPI : prêt régional de revitalisation et prêt rebond
- 18 millions d'euros de contribution au titre du fonds national de solidarité pour le mois de mars, soit potentiellement 54 millions d'euros (mars, avril et mai). Bénéficiaire du volet 1 de ce fonds de solidarité ? Découvrez le **volet 2** pour bénéficier d'une aide supplémentaire, désormais ouvert aux entreprises sans salarié et aux indépendants contraints à fermer sur décision administrative.
- **1 million d'euros pour les associations et l'économie sociale et solidaire en difficulté via le DASESS (géré par France active).**
- Doublement des capacités de garantie régionale via la BPI, le fonds régional de garantie et France active soit 80 millions d'euros d'encours garantissables.
- Suspension de l'ensemble de ses prélèvements concernant les entreprises aidées par la Région, soit plus de 6 millions d'euros d'échéances (de mars à mai 2020).

La Région, aux côtés des différents acteurs du développement économique de la région et syndicats professionnels souhaite donner toutes les clefs de réussite de reprise aux entreprises de son territoire. Ensemble, ils ont créé le site internet ressource **"Ensemble, réussir la reprise"**.

La Région Hauts-de-France, en partenariat avec la Banque des Territoires, crée le **«Fonds Covid Relance Hauts-de-France»**. Doté d'une enveloppe de 24 millions d'euros, ce fonds d'avance remboursable sera géré par Hauts-de-France Active, à Lille, et par Initiative Hauts-de-France, à Arras.

Ce dispositif doit permettre d'aider rapidement les plus petites entreprises : indépendants et associations, TPE et organismes de l'économie sociale et solidaire, dont les besoins ne sont pas ou partiellement couverts par les dispositifs nationaux en place. L'objectif est de les accompagner pour la relance de leur activité dans les meilleures conditions possibles. Et de leur permettre de faire face à des dépenses imprévues (renouvellement du stock, mise en œuvre des mesures barrières, changement de fournisseurs ou encore changement de modèle commercial).

Mesures de soutien à la relance

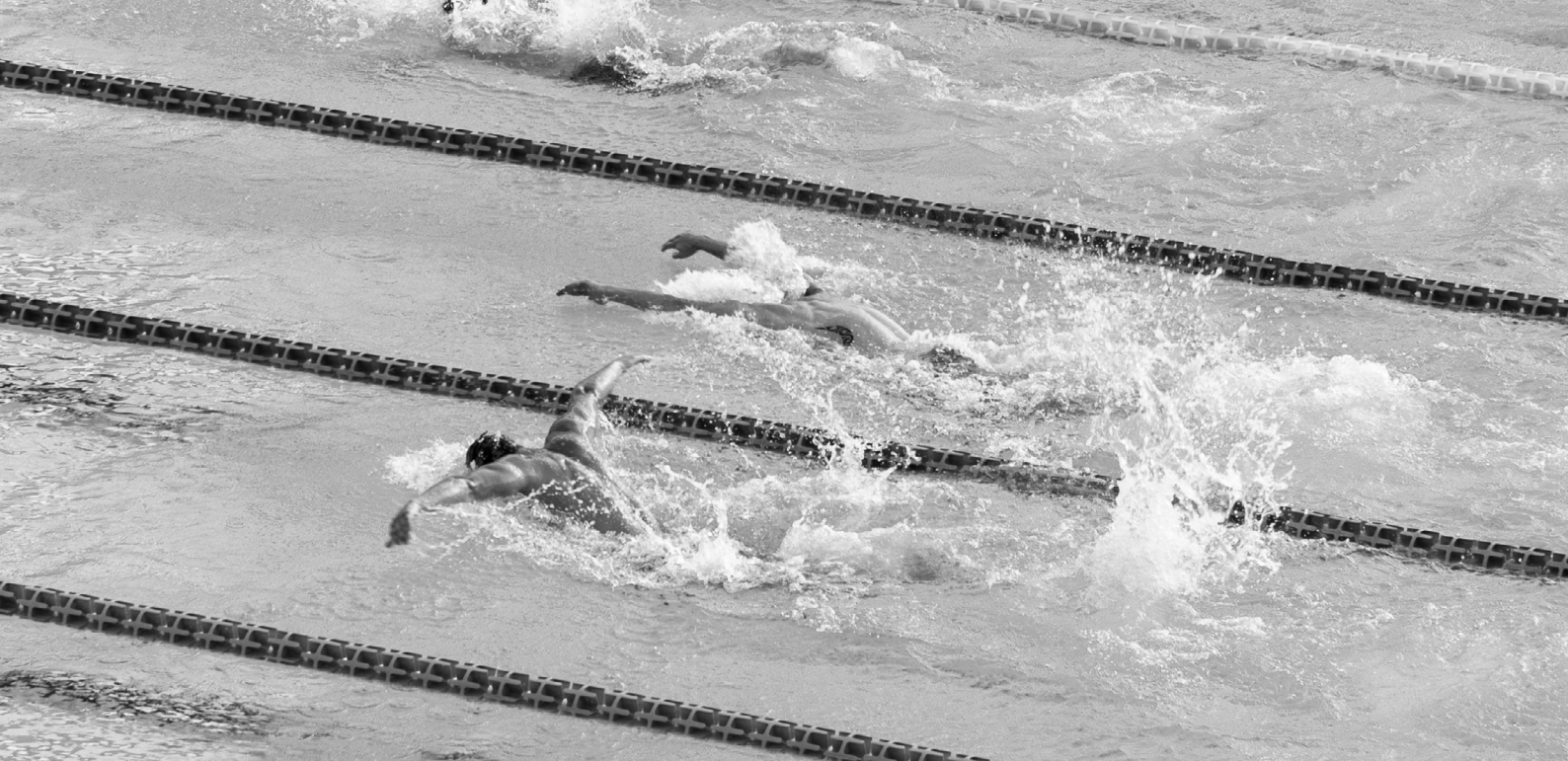
La région a lancé **une grande campagne de communication** pour soutenir les acteurs du tourisme en prévision des vacances estivales et annonce **un plan de relance doté de 1,3Md €**.

L'Oise soutient l'économie locale dans la relance avec **une enveloppe de 51,6 M€**.

ILE DE FRANCE

Mesures d'urgence et de soutien à l'économie

La Région Ile-de-France participe à hauteur de **76 millions d'euros au fonds de solidarité nationale**. Accéder aux aides du **volet 2 de ce fonds de solidarité**.



Le 4 mai, la Région Île-de-France a annoncé la mobilisation de **150 millions d'euros** pour soutenir les entreprises franciliennes fragilisées par la crise, et lance, en partenariat avec Bpifrance, le « Prêt Rebond », un prêt de soutien à la trésorerie des TPE et PME, accessible. Compris entre 10 000 € et 300 000 €, ce prêt à taux zéro permettra de renforcer la trésorerie des entreprises franciliennes afin d'accompagner la relance de leur activité dans ce contexte exceptionnel. **> Bénéficiaire de ce prêt.**

Elle a également mise en place un **plan d'urgence pour les PME** :

- **Délais de paiement réduits** à moins de 30 jours ;
- **700 M€ de nouveaux prêts bancaires garantis par Bpifrance** (capacité totale portée à 1 Mds) à 80% jusqu'à 6M€ sur 7 ans.
- **Elargissement du dispositif Back'up Prévention** (prêt BPI couplé à un prêt bancaire de 35 à 400 k€) à toutes les PME qui anticipent une chute d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires et bonification du taux d'intérêt (porté à 0% contre 3,8% aujourd'hui). Pack relocalisation avec soutien aux filières qui souhaiteraient rapatrier tout ou partie de leur activité (accompagnement personnalisé, appui à la recherche de sites en Île-de-France, assistance au recrutement, mobilisation de financements via les aides régionales PM'up et Innov'up).

Le **dispositif «objectif reprise»** est disponible sur le site du ministère du travail. Ce dispositif est ouvert aux entreprises et aux associations de moins de 250 salariés qui rencontrent des difficultés dans la poursuite ou la reprise de leur activité. Elles peuvent bénéficier de conseils gratuits sur les questions de prévention, de ressources humaines, d'organisation du travail.

La Région Ile-de-France a également annoncé la mise en place d'un fonds d'aide d'urgence de **10 millions d'euros pour le spectacle vivant**, calibré en concertation avec les professionnels du secteur.

Mesures de soutien à la relance

Un **plan de relance régional** est en discussion. Celui ci engagera **1,3 Milliard d'euros** pour venir en soutien aux entreprises et secteurs d'activité les plus impactés par la crise: Aides aux entreprises et à l'innovation (640 millions d'euros)

Lutte contre le chômage et accélération du retour à l'emploi (230 millions d'euros)

Pouvoir d'achat, santé, solidarité et lutte contre les fractures (190 millions d'euros)

Relance écologique et transports (238 millions d'euros dès 2020 pour une relance écologique et participative)

L'ensemble des informations est à retrouver sur le **site internet de la Région**.

De son côté **la Métropole du Grand Paris a annoncé un plan de relance de 110 millions d'euros** avec le lancement d'une troisième saison d'« Inventons la métropole du Grand Paris » (IMGP) parmi les éléments de ce plan. Ce dispositif de relance s'articule notamment autour de soutien à l'investissement d'un montant total de 80,5 millions d'euros soit :

- 30,5 M€ au titre du fonds d'investissement métropolitain (FIM) au règlement adapté ;
- 25 M€ au titre des fonds structurants ;
- 10 M€ au titre du soutien au développement du vélo ;
- 15 M€ au titre d'une provision liée au plan de relance.

La Métropole participe également à hauteur de 14 millions d'euros au **fonds Résilience Ile-de-France**. Abondé à hauteur de 25 millions chacun par la Région et la Banque des territoires, 10 millions pour la ville de Paris et 25 millions d'euros pour les presque 70 autres collectivités franciliennes impliquées, **ce fonds a vocation à soutenir la relance de l'activité des TPE/PME de moins de 20 salariés, et sans limite d'effectif pour les structures de l'ESS**. Dans les six prochains mois cette aide permettra de financer le coût des adaptations indispensables à la reprise d'activité (réapprovisionnement, investissements matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire,...). Il permet de mobiliser des apports en quasi-fonds propres au profit des petites entreprises fragiles et/ou déjà fortement endettées. Le montant de l'aide accordée variera entre 3.000 et 100.000 euros selon l'effectif de la structure, ou la taille, pour les acteurs de l'ESS. Il s'inscrit en complément de l'offre bancaire et des dispositifs étatiques existants.

L'instruction des dossiers, déposés en ligne, sera réalisée par les antennes des réseaux spécialisés dans l'accompagnement à la création et reprise d'entreprise : l'Adie, France active, France initiative et Réseau entreprendre.

La Communauté de Communes du Val d'Oise met en place **son propre fonds de solidarité en faveur des très petites entreprises**.

Le département des Hauts de Seine engage un **plan de relance à 77M€**.

> Tout savoir

Le Seine et Marne présente un plan de relance à 45M€.

> Tout savoir

FOCUS VILLE DE PARIS

D'un commun accord entre la Ville de Paris et la Direction Régionale des Finances publiques de la Région Île-de-France et de Paris, les entreprises sont autorisées à suspendre le paiement des sommes qui restent dues à la Ville de Paris jusqu'au 30 juin 2020.

Exonération de charges, relance de l'emploi, accompagnement des acteurs culturels...

La Ville de Paris va mettre en place un plan global de soutien à hauteur de 200 millions d'euros à destination des acteurs économiques et associatifs de la capitale. Toutes les informations ici.

MAYOTTE

Mayotte a mis en place d'une **cellule d'urgence** pour que les entreprises mahoraises puissent bénéficier du dispositif national d'aides.

La **CCI Mayotte** a également réactivé sa plateforme pour faire l'intermédiaire entre les entreprises et l'administration.

Contactez la cellule d'urgence de 8h à 18h, du lundi au vendredi : par email à covid19@mayotte.cci.fr ou par téléphone au 02.69.50.23.11

NORMANDIE

La Région engage plus de **70 millions d'euros** pour aider l'économie normande :

- **21 millions d'euros** investis dans le Fonds National de Solidarité ;
- création d'un **Fonds Régional de Solidarité** pour soutenir plus fortement encore les entreprises normandes. La vague 2 du dispositif a été lancée le 15 avril et elle est désormais accessible aux entreprises sans salarié et aux indépendants qui ont été obligés de fermer sur décision administrative ;
- mise en place d'un **Prêt COVID 19-Trésorerie** (La Région ajoute 10 M€ au 10 M€ déjà accordés) ;
- **augmentation du plafond de Fond Régional de Garantie** à 90 % sur tous les nouveaux prêts ;
- accessibilité du **Prêt Croissance TPE aux entreprises de moins de 3 ans** ;
- mise en place d'un **prêt « Rebond Normandie »** (1 million d'euros apporté par la Région) pour répondre au besoin en fonds de roulement des entreprises
- **report de six mois des échéances des créances régionales** (et fusion des dispositifs « Impulsions » et « ARME ») ;
- constitution d'un **fonds « Impulsion Relance Normandie »**. L'objectif est d'apporter dans un contexte de crise sanitaire une aide immédiate à destination des très petites entreprises, commerçants, artisans et indépendants comptant 0, 1 ou 2 salariés ne pouvant pas prétendre à une aide du Fonds national de solidarité Etat-Régions (TPE, commerçants, artisans et autres indépendants de 0 à 2 salariés). Ce fonds leur permettra de bénéficier d'une subvention d'un montant de 1 000 euros pour les entreprises et indépendants n'ayant pas de salarié ou de 1 500 euros pour celles ayant 1 ou 2 salariés. Ce fonds, d'un montant estimé de **20 millions d'euros**, est doté des contributions financières de la Région et des EPCI volontaires. La Région apporte 8 millions € correspondant à 40 % du montant total, l'ensemble des EPCI normands étant invités à apporter une contribution de 12 millions €, soit 60 % de ce fonds. > **En bénéficiaire**
- Dans la suite de ce fonds, **un prêt « Impulsion relance + » de 13 millions d'euros à taux zéro, est disponible depuis le 2 juin, pour les TPE de trois à dix salariés et les associations de moins de vingt salariés**. Ce prêt est abondé par la Région Normandie et la Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations qui apportent chacune 6,5 millions d'euros.
- maintien des contrats et paiement des entreprises prestataires et fournisseurs de la Région ;
- suite à la fermeture des tous les lieux de formation, la Région Normandie maintient la rémunération des stagiaires en créant un motif d'absence exceptionnel.

De plus, la Région a décidé de mettre en œuvre **des dispositifs exceptionnels pour soutenir le tissu culturel et sportif normand** impacté par les conséquences du confinement :

- Un dispositif exceptionnel appelé « **Normandie Fonds d'Urgence Culture** », doté de 2 millions d'euros, a été voté en Commission permanente le 25 mai.

Celui-ci sera accompagné d'un plan de relance d'1 millions d'euros pour le secteur de la culture.

- La Région va mettre en place **un fond exceptionnel de soutien de 3 millions d'euros** qui lui permettra d'intervenir sur les situations les plus critiques. Ce fond, qui a vocation à être mobilisé à court terme mais aussi au moment du redémarrage de la prochaine saison sportive, sera mis en œuvre par la Région, avec l'appui d'une cellule opérationnelle de coordination associant le mouvement sportif et les collectivités locales.

En plus, **la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen se mobilisent aux côtés des entreprises et des commerces.**

NOUVELLE-AQUITAINE

La Région Nouvelle-Aquitaine mobilise un plan d'urgence exceptionnel de **90 M€ pour les entreprises et les associations** et prend en parallèle des mesures complémentaires dans le cadre de ses politiques.

- Contribution au fonds national de solidarité à hauteur de 38 M€. Bénéficiaire du **volet 2 de l'aide**, ouvert jusqu'au 15 juin
- Déploiement un **fonds d'aide d'urgence de 15 millions d'euros**, sous forme de subventions ou d'avances remboursables, pour aider les entreprises régionales en difficulté
- Mise en place d'un **fonds de soutien aux associations** à hauteur de 5 millions d'euros, sous forme d'un soutien conjoncturel à la perte d'activités liées à l'épidémie de COVID-19 : subvention d'aide en trésorerie de 1 500€ à 20 000€.
- Lancement d'un **fonds de prêts régional appelé "Résilience"** de 12 millions d'euros (+12 millions de la Banque des territoires) à destination des TPE (commerçants, artisans, services de proximité...) et des associations. > **Découvrez le 1er bilan de ce dispositif**
- Mobilisation d'un fonds de 20 millions d'euros en faveur des TPE et PME, sous forme de prêts à taux zéro.
- Mise en place d'un **plan d'urgence conjoncturelle de 2 millions d'euros à destination des TPE** pour leur permettre de réaliser les investissements indispensables à leur maintien ou au développement de leur activité.

Vous êtes une entreprise de l'ESS ? > **Découvrez toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre sur le site de la CRESS**

Par ailleurs, **le département des Deux-Sèvres a débloqué 2 millions d'euros pour soutenir les associations sportives du département** et engage **un plan de relance de l'économie locale** à hauteur de 11M€.



La Métropole de Bordeaux s'engage en faveur des petites entreprises. Après avoir annoncé une enveloppe de 10 M€ pour soutenir les entreprises et professionnels, Bordeaux Métropole a décidé, le 16 avril, de porter ce **fonds de soutien à 15,2 M€**. L'aide sera distribuée fin mai principalement via des subventions forfaitaires de 1.500 € aux entreprises de un à cinq salariés. Des exceptions sont prévues jusqu'à neuf salariés pour le secteur de l'ESS et les activités nécessitant beaucoup de main d'œuvre.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle a lancé un plan d'urgence de 9 à 10 millions d'euros de subventions pour soutenir les petites entreprises : 1 milliard d'euros d'investissement sur 5 ans ; exonération des droits de terrasse pour toute l'année 2020; création d'un fonds de prêts de solidarité et de proximité ; plan d'aide aux entreprises de 6,2 M€.

OCCITANIE

Mesures d'urgence et de soutien à l'économie

La Région Occitanie mobilise 95M€ pour soutenir l'économie, préserver l'emploi et anticiper la reprise économique :

• **25 millions d'euros pour alimenter le fonds de 500 millions d'euros de l'Etat.**

Afin de s'adapter à la réalité du terrain et de mieux répondre aux besoins des entreprises, la Région a décidé de faire évoluer son dispositif exceptionnel et lance **le volet 2 bis**, en remplacement du volet 3. Doté de 12 M€ pour le mois d'avril, il prévoit une aide aux entreprises et indépendants, tout statut, de 0 à 50 salariés, avec un chiffre d'affaires supérieur à 35 000€ pour l'année 2019, n'ayant pas eu de Prêt Garanti par l'Etat (PGE), pas d'accès au volet 2 et n'ayant pu bénéficier du fond de solidarité de l'Urssaf.

Une aide de 1 000€ pour les indépendants ;

Une aide de 2 000€ pour les entreprises de 1 à 10 salariés ;

Une aide 4 000€ pour les entreprises de 11 à 50 salariés.

> **Toutes les conditions d'éligibilité**

• **13 millions d'euros de prêt de trésorerie.** Destiné aux TPE/PME et en partenariat avec Bpifrance, ce fonds de garantie de la Région permet à ces petites structures d'obtenir **des prêts de trésorerie allant de 10 000 à 300 000 euros**. Cette aide régionale devrait permettre aux entreprises d'Occitanie de décrocher pour quelque 100 millions de prêts. Parallèlement, deux ans de différé pour les prêts rebond sont actés.

pour soutenir les organisateurs d'événements. **Découvrez l'ensemble de ces dispositifs sur le site de la Région.**

1,5 M€ pour soutenir le sport amateur grâce à la création d'un fonds dédié.

Le 3 avril, la Région a également mis en place un **plan d'urgence**, pour soutenir les entreprises d'Occitanie au plus fort de la crise, et préparer au mieux le « rebond ». Pour l'avenir, la Région veut aussi travailler à la **relocalisation d'industries stratégiques** en Occitanie. Pour cela, elle a décidé d'injecter 45M€ dans un plan de relocalisation, qui préfigure le futur plan de relance économique sur lequel planche la Conseil régional. **Découvrez l'ensemble des mesures de ce plan régional d'urgence.**

Mesures de soutien à la relance

Pour appuyer la relance de la consommation en Occitanie, **la Région mobilise depuis le 1er juin le nouveau fonds d'urgence L'Occal**. Elle prévoit de mobiliser **80 M€ au profit des acteurs du commerce, de l'artisanat et du tourisme**. Financé à hauteur de 19,3 M€ par la Région et 17,8 M€ par la Banque des Territoires, le fonds est complété par la participation des Départements et des Intercommunalités, à hauteur de 3€ par habitant en moyenne. Ouvert jusqu'au 31 décembre 2020, L'Occal attribuera des avances remboursables (aides à la trésorerie) et des subventions d'investissement, en particulier pour réaliser les aménagements d'urgence liés aux consignes sanitaires. En attendant, pour aider les familles en difficulté alimentaire, la Région Occitanie lance l'opération de solidarité **«Bien manger pour tous»**. Elle met des produits frais et locaux à disposition des associations qui doivent faire face à une hausse des demandes.

> Retrouvez l'ensemble des dispositifs du plan de relance régional

De nouvelles réflexions vont être engagées prochainement par le Conseil Régional autour d'un Green New Deal pour l'Occitanie sur les grandes thématiques : se nourrir, se loger, se protéger, se déplacer, se former...

Les collectivités se mobilisent, à toutes les échelles :

Le **département de l'Aude** aussi se mobilise pour accompagner les associations pendant cette période. De son côté la **Métropole de Toulouse** a lancé un plan d'urgence d'un montant de 30,7 millions d'euros pour protéger et soutenir les entreprises et les emplois du territoire et travaille actuellement sur l'élaboration d'un **plan de relance de l'économie métropolitaine**, plaçant l'économie sociale et solidaire et l'emploi au cœur de ses priorités. La Ville et la Métropole de Montpellier lancent, elles aussi un plan d'aide à destination des entreprises et associations : 50 millions d'euros mobilisés (**7 mesures à découvrir**). Les mesures 5 et 6 concernent l'ESS et les associations).

PAYS DE LA LOIRE

Mesures d'urgence et de soutien à l'économie

La Région mobilisait déjà **56 millions d'euros** pour soutenir les entreprises et associations dans le cadre d'un premier plan d'urgence. Au total ce sont plus de 120 millions d'euros engagés par la collectivités pour soutenir l'activité économique du territoire :

- Abondement à hauteur de **25 M€ pour le volet 2 du fonds national de solidarité mis en place par l'Etat**, les Régions et certaines grandes entreprises ;
- Création du **prêt Rebond**, prêt à taux zéro, opéré par Bpifrance et doté par la Région des Pays de la Loire de 12 M€. Destiné aux PME, le prêt Rebond leur permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 10 000 à 300 000€. Ce qui permet de déployer 60 millions d'euros de prêt au total, grâce à l'effet de levier des contreparties bancaires. >> Contactez d'abord votre banque et ensuite Bpifrance au N° VERT 0 969 370 240 ou déposez votre demande sur le site bpifrance.fr pour être recontacté ;
- 10 M€ de garanties de prêts avec le dispositif Pays de la Loire garantie ;
- 2 M€ avec le nouveau dispositif Pays de la Loire Fonds d'urgence événements portant à 5,4 M€ le soutien financier régional global pour les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs.

En savoir plus sur ces dispositifs **ICI**.

- Lancement d'une **grande campagne de communication** pour soutenir la filière touristique de la région à l'approche de l'été.

Pour faire face à cette situation inédite, la Région, en partenariat avec la Banque des Territoires a mobilisé les départements ainsi que l'ensemble des collectivités pour créer un "Fonds Territorial Résilience" doté de 32 M€ pour le moment. Accessible jusqu'au 31 décembre

e 2020, ce fonds a pour but d'aider les très petites entreprises à surmonter la crise et à répondre aux défis de la relance, notamment en soutenant leur trésorerie.

Il est désormais cumulable avec le fonds de solidarité national.

> Pour bénéficier de cette aide

Dans le contexte de crise économique, France Active, la Banque des territoires et la Région des Pays de la Loire poursuivent leur mobilisation commune en soutien des structures de l'économie sociale et solidaire, en déployant un nouvel outil : **le Prêt relève solidaire**, qui mobilise un million d'euros.

Le département de Loire-Atlantique créé pour les associations **un fonds de soutien exceptionnel doté de 2 M€** en complément des subventions qui seront effectivement versées en 2020.

La **Métropole de Nantes** se mobilise également pour venir en aide aux entreprises dans cette crise et **Les Ecosolies** contribuent à la cellule « ESS Nantes Factory » mise en place par Nantes Métropole et ses partenaires (France Active Pays de la Loire, Ademe, Credit Municipal, Caisse d'Epargne) pour assurer une veille et **accompagner les structures** de ce dispositif.

Mesures de soutien à la relance

Le Conseil régional a missionné le CESER PDL pour commencer à dessiner les contours d'un plan de relance. Parmi les **20 mesures urgentes** proposées par le CESER figurent le soutien à l'ESS et le recours à la commande publique comme levier de relance des entreprises d'insertion et entreprises adaptées.



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La Région Sud-PACA a annoncé **un plan régional d'urgence et de solidarité "COVID Résistance" doté de 1,4 milliard d'euros** : 1,2 milliard d'euros seront alloués à un plan de relance par l'investissement dont 255 M€ affectés « à la relance durable ».

Pour répondre immédiatement à la crise et soutenir les entreprises du territoire, la Région Sud Paca active plusieurs leviers :

- Elle participe à hauteur de 35 M€ au Plan de solidarité national abondé par les Régions
- La Région et la Banque des Territoires s'associent pour lancer le fonds 'Covid Résistance', doté initialement de 37 M€. Sur la base d'une contribution de chacune des collectivités de la Région Sud à hauteur de 2 euros par habitant, le montant disponible était de 44 millions d'euros.

Le détail des mesures est à retrouver sur **le site de la Région**. Pour bénéficier des mesures de soutien, c'est **ici**.

La Région Sud-PACA, la Banque des Territoires et la Caisse d'Epargne CEPAC créé le fonds **ESS'OR** doté d'1 M€. Ce fonds est destiné à répondre aux besoins des structures de l'ESS ayant un très fort impact social et territorial, en mettant à leur disposition des prêts à taux 0, sur 12 à 18 mois et dont le montant peut aller de 10 000€ à 100 000€. Ce nouveau financement doit permettre aux entreprises à impact social de conforter leur situation financière, en leur assurant le maintien des concours financiers des banques et de les appuyer dans la recherche d'autres financements pour la relance de leur activité.

Retour sur l'Assemblée Plénière du Conseil Régional qui s'est tenue le 19 juin. Les conseillers régionaux ont notamment adopté des mesures en lien avec le Plan d'Urgence, de Solidarité et de Relance de la région. Détail des rapports adoptés.

Ce fonds, qui s'inscrit dans le Plan d'urgence, de solidarité et de relance de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est complémentaire au fonds «COVID-Résistance». Le Fonds ESS'OR est soutenu par la CRESS et opéré par **France Active**, qui assurera le conseil, l'accompagnement et le financement des bénéficiaires dans le cadre du programme Relève Solidaire.

Les entreprises qui souhaitent adresser une demande de prêt peuvent prendre contact avec France active Provence-Alpes-Côte d'Azur : 04 91 59 85 70 – accueil@franceactive-paca.org

Par ailleurs, la **Métropole de Nice Côte d'Azur** prend des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et les commerçants du territoire face à la crise du Covid-19, et prévoit un investissement en 2020 de 435M€ pour soutenir la relance économique par la commande publique.

> **Tout savoir**

De plus, dans le cadre du Plan de solidarité pour l'économie lancé par la **Métropole Aix-Marseille-Provence**, la Métropole mais également le département des Bouches du Rhône et l'ensemble des chambres consulaires ont créé un **Fonds territorial** qui a pour objectif de soutenir les entreprises de moins de 20 salariés possédant leur siège social sur le territoire.

Déjà doté de 40 millions d'euros, dont 35 millions apportés par le **Département des Bouches-du-Rhône**, 2,5 millions par la Métropole Aix-Marseille-Provence, et 500 000 € par la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence, ce fonds mobilisera au total 50 millions d'euros.

À l'image de la **Ville de Marseille**, qui a d'ores et déjà annoncé son intention de rejoindre le fonds à hauteur de 2 millions d'euros, d'autres communes contribueront également à ce dispositif partenarial.

> Découvrez également les actions de la CRESS PACA pour aider les ESS pendant cette période

LA RÉUNION

La **Région Réunion** va débloquer plus de **50 millions d'€** pour accompagner aux mieux les entreprises avec plusieurs niveaux d'interventions :

- La participation de la Région Réunion au **Fonds de Solidarité Nationale** : FSN
- La création d'un **Fonds de Solidarité Réunionnaise** : FSR. A l'image de celui mis en place par la Collectivité Régionale lors de la crise des gilets jaunes, ce fonds très simple et rapide à mobiliser permettra aux TPE de la Réunion de disposer d'une subvention allant de 1.000 à 2.500€ en fonction de leur tranche de chiffre d'affaires. L'ensemble du dispositif sera dématérialisé et géré directement par la Direction des Affaires Économiques à la Région. Il est cumulable avec le dispositif du Fonds de Solidarité Nationale FSN, afin de permettre aux entreprises concernées de disposer très rapidement d'une enveloppe globale comprise entre 2.500 et 4.000€.
- Le renforcement par la Région du **Fonds de Garantie à la Trésorerie de BPI France**. Ce fonds a pour vocation de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des PME, notamment par consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme. Pour les projets de renforcement de la trésorerie, la garantie sera portée à 90% par BPI France pour les prêts moyens longs termes des TPE et PME, contre 70% actuellement. Par mobilisation des fonds FEDER, la Région entend apporter le complément de 10% pour garantir à 100% les concours bancaires de trésorerie.
- La création d'un **Fonds de Rebond Région** – BPI France, pour renforcer la trésorerie (hors opération de création, de transmission) des entreprises.



Le référent unique de la DIRECCTE de votre région

- Auvergne-Rhône-Alpes : ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr 04 72 68 29 69
- Bourgogne-Franche-Comté : bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr 03 80 76 29 38
- Bretagne : bretag.continuite-eco@direccte.gouv.fr 02 99 12 21 44
- Centre Val-de-Loire : centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr 02 38 77 69 74
- Corse : corse.continuite-eco@direccte.gouv.fr 04 95 23 90 14
ou marie-francoise.baldacci@direccte.gouv.fr
- Grand Est : ge.pole3E@direccte.gouv.fr 03 69 20 99 29
- Hauts-de-France : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr 03 28 16 46 88
- Ile-de-France : idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr 01 70 96 14 15
- Normandie : norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr 02 32 76 16 60
- Nouvelle-Aquitaine : na.gestion-crise@direccte.gouv.fr 05 56 99 96 50
- Occitanie : oc.continuite-eco@direccte.gouv.fr 05 62 89 83 72
- Pays de la Loire : pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr 02 53 46 79 69
- Provence Alpes-Côte-d’Azur : paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr 04 86 67 32 86
- Mayotte : dominique.grancher@dieccte.gouv.fr 02 69 61 93 40
- Guadeloupe : 971.gestion-crise@dieccte.gouv.fr 05 90 80 50 50
- Réunion : 974.pole3e@dieccte.gouv.fr 02 62 940 707
- Martinique : dd-972.direction@dieccte.gouv.fr 05 96 44 20 00
- Guyane : dd-973.direction@dieccte.gouv.fr 05 94 29 53 53